

immerstar®

Conforme
à la norme
française
NF P90-307/A1



CENTRALE D'ALARME *pour piscines*

Notice d'installation - Manuel d'utilisation

AVERTISSEMENT

Madame, Monsieur,
Vous venez d'acquérir un dispositif d'alarme pour piscine conforme à la norme française NFP 90-307/A1.
Ce système ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.

La sécurité de vos enfants ne dépend que de vous !
Le risque est maximum lorsque les enfants ont moins de 5 ans.
L'accident n'arrive pas qu'aux autres ! Soyez prêt à y faire face !
En aucun cas, la société ACIS, ne pourra être tenue pour responsable de la chute ou de la noyade de toute personne ou animal.
La mise en oeuvre du dispositif Immerstar® ne doit pas diminuer votre vigilance ou se substituer à une surveillance active de la piscine et de ses abords.

Garantie : pour bénéficier pleinement de la garantie Immerstar®, vous devez impérativement compléter et signer la fiche de garantie fournie et la retourner sous 8 jours à la société ACIS, 15 rue des marais - 44310 St PHILBERT DE GRAND LIEU (France) par courrier suivi (lettre recommandée avec accusé de réception, courrier suivi de la Poste).

La garantie de l'alarme Immerstar® ne prendra effet qu'à réception du certificat de garantie dûment rempli.
Sans retour de ces pièces, aucune garantie ne saurait être accordée.
Lire attentivement et conserver tout document relatif à l'alarme Immerstar® pour consultation ultérieure.



Table des matières

Avertissement	4
Contrôles préalables	5
Contrôle de l’emballage et des composants	5
Contrôle avant mise en service	6
Choix de l’implantation	7
Installation sur la margelle	8
Test de fonctionnement dans le bassin	7
Piles alcalines	10
Utilisation	11
Hivernage	11
Arrêt complet	12
Mises en garde	12
Informations complémentaires.....	13
Informations légales	13
Informations concernant l’alarme Immerstar®.....	13
Conseils de sécurité	14
Tests mensuels	16
Garantie.....	17
Exclusions de garantie	17
Retour SAV.....	18
Limites de responsabilité.....	18
Déclaration de conformité	19
Informations pratiques.....	19

Présentation

Système détecteur d'immersion ou de chute d'un corps adaptable sur la margelle des piscines enterrées, semi enterrées ou hors-sol de dimensions 12 x 5 m maximum (rayon d'action : 7 mètres).

Au-delà, nous vous recommandons d'équiper le bassin de protections complémentaires conformément à la norme française NF P90-307/A1.

Conformément à la norme NFP 90-307/A1, votre alarme est configurée pour un bassin rectangulaire de 4 x 8 m, de profondeur 1,40 m (type de bassin le plus répandu en France).

Immerstar® est utilisable pour des bassins jusqu'à 5 x 12 m.

Immerstar® analyse les mouvements d'eau dans votre piscine et sait distinguer les ondes parasites (cascade, filtration, pluie, vent) de celles émises par la chute d'un corps. Le temps de déclenchement est lié à la distance entre la centrale de détection et le point d'immersion.

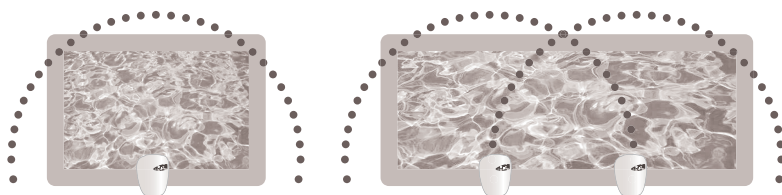
Attention ! L'installation et l'utilisation d'un système d'alarme ne se substituent pas à votre vigilance. L'alarme Immerstar® est un outil complémentaire à la vigilance humaine pour la surveillance des piscines.

Ce procédé ne se substitue pas à l'attention des adultes.

Surveillez vos enfants avec soin !

Limites d'utilisation

• Vous pouvez utiliser l'alarme Immerstar® lorsque l'implantation de la piscine par rapport à la résidence ou par rapport au lieu d'hébergement permet une intervention totale (qui inclut le secours dans le bassin) en moins de 3 minutes.



• La norme NFP 90-307/A1 relative aux alarmes de piscines impose la détection de toute chute dans un délai maximal de 12 secondes : l'alarme Immerstar® ne peut donc pas être située à plus de 7 mètres d'un point de chute potentiel.

Pour mettre en conformité les piscines de grandes dimensions, vous pourrez être amenés à installer une ou plusieurs alarmes Immerstar® supplémentaires.

• Les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance doivent être entendus depuis l'habitation ou le lieu d'hébergement. Une vérification s'impose en cours d'installation.

• Forme et équipements du bassin : Pour des piscines de forme originale ou dans le cas de grands bassins (proches de 12 x 5 mètres), seul un essai sur site permettra de

vérifier la compatibilité de l'alarme Immerstar® avec votre équipement.

Attention, certains équipements de piscines peuvent être incompatibles avec le bon fonctionnement de l'alarme Immerstar® (couverture, bâche, robot de nettoyage...). Demandez conseil à votre installateur.

- L'alarme Immerstar® n'est pas adaptée aux piscines autoportées à parois souples, aux piscines sans margelle, aux piscines miroirs, aux piscines équipées d'un accès en pente douce ou celles équipées d'une filtration à fort débit (s'apparentant à celui d'une nage à contre-courant). L'utilisation d'une bâche à bulles peut entraver le fonctionnement de l'alarme Immerstar®.

- En mode surveillance, le dispositif d'alarme Immerstar® adapte sa sensibilité aux conditions d'agitation du bassin. En cas de vents très forts, d'orages, ou de mauvaises conditions météorologiques la sensibilité peut être diminuée. Les tests au vent ont été réalisés selon les modalités de la norme NF P90-307/A1. Redoublez de vigilance en cas de vent fort, de rafales de vent ou de mauvaises conditions météorologiques, qui peuvent modifier la sensibilité de votre alarme Immerstar®.

Contrôle de l'emballage et des composants

Malgré tout le soin que nous apportons à la qualité de nos produits et à leur conditionnement, nous vous invitons à contrôler le contenu et l'état de votre dispositif d'alarme Immerstar®.

Le colis contient :

A - Une platine équipée de sa carte électronique, avec sirène 100 dB, contacteur à serrure et support de piles et d'un tube plongeur,

B - Un capot Immerstar®

E - Un blister de 4 piles alcalines professionnelles,

F - 2 clés de contact,

G - 2 aimants de commande,

Un sachet plastique comprenant :

H - 4 chevilles plastiques,

J - 4 écrous inox carrés,

K - 4 vis inox 4 x 20 mm,

L - 4 vis inox 4 x 30 mm,

M - 2 vis inox 4 x 40 mm,

N - 2 vis inox 4 x 50 mm,

P - 4 rondelles souples,

Q - 4 entretoises permettant l'adaptation à tous types de margelles,

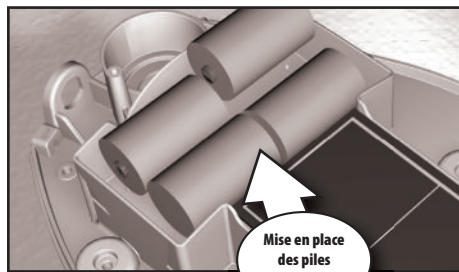
R - Un guide d'installation et d'utilisation,

S - Une fiche à retourner pour prise en compte de la garantie.



Contrôle avant mise en service

Les systèmes d'alarme Immerstar® ont été testés à tous les stades de leur fabrication. Toutefois, si malgré notre vigilance, un appareil était endommagé pendant le transport, l'entreposage ou toute autre manipulation pouvant affecter ses composants, seul un test à la mise en service permettra de vérifier son bon fonctionnement.



Equipez votre alarme Immerstar® des 4 piles alcalines se trouvant dans le carton d'emballage en respectant les polarités. Le logement est prévu pour bloquer les piles dans leur position de fonctionnement : clipsez-les en exerçant une bonne pression avec le pouce.

- 1 - Posez votre détecteur sur le rebord d'une table, par exemple.
- 2 - Mettez l'alarme en fonction à l'aide d'une des clés.

Observez :



3 - Clignotement alternatif de la diode rouge et de la diode verte : Immerstar® est en phase de calibration

+/- 3 secondes

BIP BIP BIP

4 - Après 3 secondes, Immerstar® émet une série de BIPS : Immerstar® vient de passer automatiquement en mode baignade



5 - La diode verte clignote, signalant que Immerstar® est en mode baignade

+/- 3 minutes

BIP BIP BIP

6 - Après environ 3 minutes, Immerstar® émet 1 série de BIPS : Immerstar® vient de passer automatiquement en mode surveillance



7 - La diode rouge clignote, signalant que Immerstar® est en mode surveillance

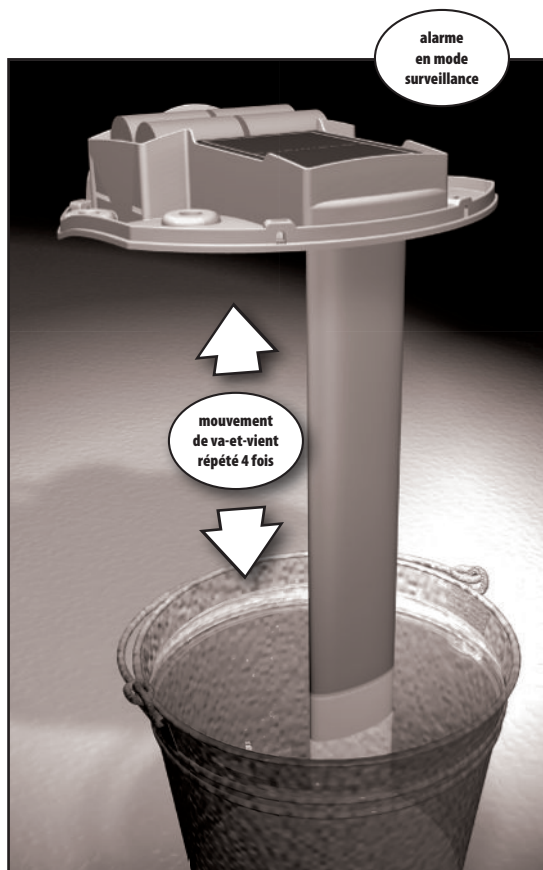
Vous allez maintenant déclencher artificiellement l'alerte. *Prévenez votre entourage car la sirène est puissante !*

1 - Plongez le bout du tube dans un seau plein d'eau, puis imprimez un mouvement alternatif de bas en haut à votre alarme (environ 4 allers et retours)

2 - La sirène se déclenche, stoppez la en mettant l'alarme hors tension à l'aide de la clé.

Si ce test est réussi, votre détecteur d'immersion est prêt à être installé.

En cas d'insuccès, vérifiez la mise en place des piles dans leur logement puis recommencez ce test, si le problème persiste contactez votre revendeur ou la société ACIS.



Choix de l'implantation

Afin de réduire le temps de déclenchement de l'alarme en cas de chute, le dispositif Immerstar® doit être fixé au milieu du côté le plus long de votre piscine, et avoir l'intégralité du bassin en vue directe.

- L'alarme se fixe sur la margelle (le galbe du capot épouse le profil des margelles classiques, les entretoises permettent de rattraper les écarts de niveau).

Les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance doivent être entendus depuis l'habitation ou le lieu d'hébergement. Une vérification s'impose en cours d'installation.

- Informez de façon permanente que le bassin et ses abords sont sous surveillance électronique.

- Implantez votre dispositif Immerstar® à plus d'un mètre des buses de refoulement, des skimmers, d'une cascade d'eau ou de tout autre équipement générant des bruits dans le bassin.

- Laissez libre et dégagé l'accès à la zone de contrôle (secteur aimanté) de l'alarme Immerstar®.